



Formatvorlagendefinition: Fußzeile

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QUARTIER EXISTANT »

PARTIE ECRITE

Version [non](#) coordonnée du 18 février 2019_ind [d](#)
Pour procédure d'adoption

hat gelöscht: c

hat formatiert: Deutsch



PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

« QUARTIER EXISTANT »

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	OBJET
e			
d	201209	mk	Changement de la structure générale du texte, modifications de certains articles de la partie II et adaptations de la partie III en raison des MP PAG « In der Seiert à Alzingen », « REC à Espen », « BEP à Itzig » et « BEP à Fentange »
c	210204	mk	Changements des prescriptions concernant le secteur Howald 11 et ajout d'un nouveau secteur à Howald HW-01a
b	201027	mk	Changements suite à la décision ministérielle (réf. 24C/018/2019)
a	191111	mk	Changements suite à l'avis de la cellule d'évaluation (réf. 18554/2019, PAG 24C/018/2019) ainsi qu'aux observations et objections dans le cadre de l'enquête publique
INDICE	DATE	NOM	OBJET

hat gelöscht: c



PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QE »

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PARTIE I - PREAMBULE	I.3
PARTIE II - PRESCRIPTIONS APPLICABLES A TOUS LES SECTEURS	II.1 – II.44
PARTIE III - PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX DIFFERENTS SECTEURS	III.1 – III.239

hat gelöscht: c



PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QE »

PARTIE I – PREAMBULE

PARTIE I

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QE » | PARTIE I

TITRE UNIQUE – PREAMBULE

TITRE UNIQUE – PREAMBULE

Le présent plan d'aménagement particulier « quartier existant » est établi en application du Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (ci-après PAP QE et PAP NQ).

hat gelöscht: <#>REMARQUES PRELIMINAIRES ¶

hat gelöscht: <#>portant exécution du PAG d'une commune

Le présent PAP QE fixe les prescriptions urbanistiques servant à garantir l'intégration des constructions et aménagements dans les zones urbanisées du territoire communal. Pour ce faire, il les subdivise en différents secteurs établis sur base du [plan d'aménagement général \(ci-après PAG\)](#).

hat gelöscht: Les termes suivis d'un astérisque sont définis au Chapitre II TERMINOLOGIE de la partie A du présent document. ¶

PRINCIPE ¶

Pour chaque secteur, des prescriptions particulières ([partie III – Prescriptions applicables aux différents secteurs](#)) spécifient des prescriptions générales applicables à tous les secteurs ([partie II – Prescriptions applicables à tous les secteurs](#)). Ces prescriptions sont complémentaires et indissociables.

hat gelöscht: partie

hat gelöscht: B

hat gelöscht: partie

hat gelöscht: A

Pour les secteurs HW11 et HW13 - Localité Howald, une partie graphique complète les prescriptions particulières de la [partie III - Prescriptions applicables aux différents secteurs](#) du présent PAP QE et en fait partie intégrante (plan H-PAP QE-05.1).

hat gelöscht: partie

hat gelöscht: B

hat gelöscht: _b

La délimitation des secteurs susmentionnés figure dans des plans de repérage, dressés séparément pour chaque localité dans les plans :

hat gelöscht: <#>DELIMITATION ¶

- H-PAP QE-01 | Localité Alzingen
- H-PAP QE-02 | Localité Fentange
- H-PAP QE-03 | Lieu-dit Gantenbeensmillen
- H-PAP QE-04 | Localité Hesperange
- H-PAP QE-05 | Localité Howald
- H-PAP QE-06 | Localité Itzig
- H-PAP QE-07 | Lieu-dit Sandweiler-Gare.

hat gelöscht: _b

hat gelöscht: _b

hat gelöscht: _b

hat gelöscht: _b

hat gelöscht: _c

hat gelöscht: _b

hat gelöscht: _b

Un extrait représentant uniquement le secteur concerné est inséré individuellement pour ce secteur dans les prescriptions particulières de la [partie III - Prescriptions applicables aux différents secteurs](#) du présent document.

hat gelöscht: partie B

Tous les plans joints au présent document en font partie intégrante.